



Publication
éditée par le
Collectif des
Retraités.e.s
CGT du
Bassin
Mâconnais

Syndicat CGT
des Retraités.e.s
Place des Cordeliers,
71000 MACON
Les 1^{er} et 3^{ème} lundi
du mois
de 14h30 à 17h .
06 83 46 59 08.
[multipro-
retraitescgt.macon
@orange.fr](mailto:multipro-retraitescgt.macon@orange.fr)
[www.cgt-macon.org/
actualites/](http://www.cgt-macon.org/actualites/)

Directeur de
publication
B.MALDONADO

Responsable
de rédaction
M.FREMY

UN PRINTEMPS DE LUTTES

Le grand patronat, le gouvernement et les relais médiatiques des milliardaires s'emploient à **censurer les aspirations du monde du travail.**

Économie de guerre, guerre économique, dette de l'état, annonces de nouvelles mesures de régression sociale, de destruction des services publics et de notre sécurité sociale, tout est utilisé, dramatisé, pour instaurer un climat de peur, **pour éviter de répondre aux attentes sociales.**

À contrario, c'est l'omerta sur les 300 milliards de cadeaux fiscaux faits par les gouvernements Macron aux milliardaires et les 200 milliards d'aides aux entreprises ne feront pas l'objet d'une évaluation.

Oui, disons le fort, l'argent existe pour répondre aux besoins, il a été produit par le travail, il a été confisqué.

L'offensive des exaltés du capitalisme tout puissant s'appuie sur une internationale réactionnaire avec à sa tête le président des États-Unis qui s'agite et menace pour sauvegarder sa place de première puissance.

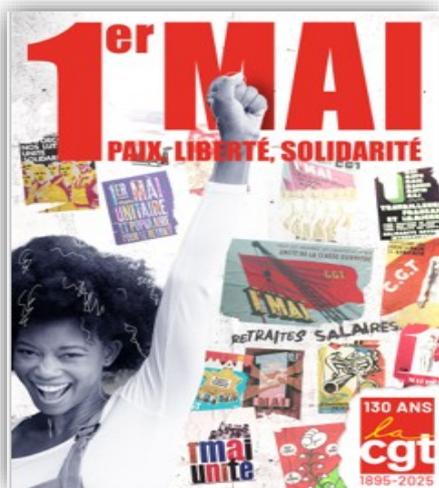
Le monde bouge, le besoin de plus de justice sociale, de plus d'égalité, de fraternité, le rejet des guerres, de reconnaissance de la souveraineté des peuples, de coopération entre les peuples s'exprime avec force.

En France, malgré la propagande 73 % des salarié-e-s sont toujours pour l'abrogation de la réforme des retraites.

Le 1er Mai, la CGT appelle les retraités.es, les salarié-e-s, les privé.es d'emploi à manifester pour défendre la coopération et la solidarité entre les travailleurs, les travailleuses du monde entier, à répliquer à la guerre sociale qui s'amplifie avec une concurrence effrénée.

En France, il nous faut amplifier les luttes dans les entreprises, les services publics, gagner l'abrogation de la retraite à 64 ans, la reconquête de la Sécurité sociale avec une Sécurité sociale intégrale.

Oui, gagnons autour de nous à une participation massive aux manifestations et à la syndicalisation pour ne plus rester sur la touche.



**RASSEMBLEMENT
10H30**

Square de la Paix. Mâcon

MANIFESTATION

POT AMICAL

**Union Locale CGT
Place des Cordeliers**

L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS, UNE PRIORITÉ

RENCONTRE AVEC LES USAGERS POLYCLINIQUE À MÂCON



Le 4 mars, distribution d'une information de l'Union Syndicale des Retraité.es et de l'Union Départementale CGT de Saône et Loire pour l'accès aux soins de toutes et tous et la reconquête de la Sécurité sociale.

RENCONTRE AVEC LES USAGERS HÔPITAL DE MÂCON, POPULATION DE PONT DE VAUX

Le 12 mars, nous avons discuté avec les usagers et habitants pour les inviter à se mobiliser le 20 mars à l'Agence Régionale de Santé à Dijon par une distribution d'un tract sur les droits de toutes et tous à la santé, pour une Sécurité sociale à 100% et pour la protection de la population contre les aléas de la vie.



C'EST L'PRINTEMPS, C'EST L'PRINTEMPS, LES RETRAITÉ.ES MÉCONTENT.ES

Le jeudi 20 mars, près de 50 000 retraité.es, rejoint.es par des salarié.es souvent des hôpitaux, des EHPAD, des CPAM, CAF se sont rassemblé.es et ont manifesté, dans de nombreuses villes de France pour exprimer leur profonde inquiétude face à la dégradation continue de leurs conditions de vie.

En région et en département ce sont plus de 100 manifestations et rassemblements de retraité.es à l'appel de la CGT, LSR, FSU, CFE-CGC, CFTC, Ensemble, Solidaires, FGR-FP, qui ont montré leur détermination pour reconquérir la Sécurité sociale et la remettre au centre du système de santé dont nous avons besoin.

En région Bourgogne Franche Comté, 600 personnes se sont rassemblées devant l'Agence Régionale de Santé à Dijon où une délégation a été reçue.



Les manifestants en cortège ont rallié le Centre Hospitalier Universitaire où des hospitaliers, des personnels d'EHPAD ou de Services d'aide à domicile ont témoigné de leurs conditions de travail qui impactent la qualité des prises en charge des patients et résidents. Ils ont fait part de propositions pour améliorer notre système de santé tant dans les moyens humains, matériels que financiers, indispensables.

3 bus de Saône et Loire sont montés à Dijon et les mâconnais étaient très présents.



La mobilisation doit se poursuivre sans relâche. Rappelons que le droit à la santé est un droit fondamental cité à l'article 11 du préambule de la constitution du 27 octobre 1946, confirmé par celui de la constitution du 4 octobre 1958.

C'est par nos mobilisations que des élus ont été obligés, enfin, de porter la question de l'accès aux soins pour tous et la lutte contre les déserts médicaux à l'Assemblée Nationale. C'est une première victoire.

Mercredi 2 avril, les députés ont adopté, l'article phare de la proposition de loi transparente contre les déserts médicaux:

- L'Agence Régionale de Santé ne pourrait donner son accord à une installation qu'en cas de cessation d'activité d'un autre praticien issu de la même spécialité.
- Le rétablissement des gardes pour les médecins

libéraux qui avaient été supprimées en 2003.

- La suppression de la majoration des tarifs pour les patients sans médecin traitant. 6 millions de Français sont concernés **dont 7600 patients en ALD en Saône et Loire sur 99 000** (Chiffres 2023, CPAM 71)

La droite et l'extrême-droite avaient supprimé l'article sur la régulation de l'installation des médecins dans les zones sous dotées.

Le Ministre de la Santé comme ses prédécesseurs n'y est pas favorable, il privilégie les incitations financières qui n'ont jamais montré leur efficacité mais qui ont enrichi les médecins et coûté cher à la Sécu.

Ces mesures doivent être adoptées définitivement par le Parlement après tout le parcours législatif

On ne lâche rien, interpellons nos élus.

RECONQUÉRIR LA SÉCU

80 ans après sa création, la Sécurité sociale intégrale est plus que jamais nécessaire pour couvrir totalement tous les risques et aléas de la vie à la mort, et notamment la santé, et pour retrouver la solidarité, l'universalité et la démocratie.

Reconquête de l'accès aux soins : des hôpitaux de proximité, des centres de santé, davantage de personnel médical, para-médical bien formé, bien payé et aux conditions de travail améliorées.

Reconquête des remboursements : aucun reste à charge, 100 % Sécu pour les frais médicaux de consultation et tous les examens, soins prescrits et suppression des dépassements d'honoraires



Reconquête des recettes : fin des exonérations de cotisations sociales ouvertes sans contrôles ni contreparties aux entreprises ; financement par la cotisation sociale assise sur l'ensemble des revenus des salarié·es et sur les dividendes.

DE L'ARGENT IL Y EN A !

Aujourd'hui en France, 6e puissance mondiale, l'espérance de vie en bonne santé recule. Le patronat, les libéraux martèlent que la France n'aurait plus les moyens de financer une Sécurité sociale telle qu'elle a été créée.

Le pays en a les moyens, c'est juste une question de répartition des moyens financiers :

- 170 milliards d'euros d'aide aux entreprises
- 45 milliards d'euros d'aide pour le chômage partiel
- 80 milliards d'euros d'exonération de cotisations sociales sans contrepartie en 2024.

...ET LE SOCIAL,
BORDEL!



Des sommes qui pourraient permettre de financer notre système de protection sociale et combler le déficit organisé de la Sécurité sociale qui est le résultat des politiques menées de

puis des décennies.

Des sommes qui permettraient de répondre aux besoins de toute la population.

Le Sécu, c'est 672 milliards d'euros de recettes en 2023 qui ne passent pas par les marchés financiers et donc qui échappent à la voracité des actionnaires.

RETRAITÉS AVANTAGES ET PRIVILÈGES, QUI SONT LES NANTIS ?

ALLOUS! VOUS LES
RETRAITÉS VOUS ÊTES
DES NANTIS, VOUS POUVEZ
PUISER DANS VOS BAS DE LAINE!

PARCE QUE VOUS
CROIEZ QU'ON A
ENCORE LES MOYENS
DE S'OFFRIR DES
BAS DE LAINE?!



Le gouvernement, patronat et « experts » en tout genre n'ont cessé, ces derniers mois, d'accuser les retraités de tous les maux. Elles et ils seraient responsables d'une grande partie de la dette du pays et du « déficit de la Sécu ».

Les médias, détenus par les grands groupes du CAC 40 préfèrent pointer du doigt les privés d'emploi et les retraités pour les faire passer pour des profiteurs de la solidarité nationale.

**NON
LES RETRAITÉ.ES NE SONT
NI DES NANTI.ES,
NI DES PRIVILÉGIÉ.ES**

→60% des retraités perçoivent une pension inférieure au Smic

→31% gagnent moins de 1 000 € par mois, dont 74 % sont des femmes,

→11% vivent en situation de pauvreté, voire de misère, avec une pension moyenne de 790 € par mois.

N'ayant plus les moyens de se soigner, 700 000 retraités n'ont pas de complémentaire santé ou de mutuelle et 1,6 million ne se soignent plus ou peu.

QUI SONT LES ASSISTÉS.ES ?

80 milliards d'euros d'exonération de cotisations sociales accordées aux entreprises, ainsi que 175 milliards d'aides publiques massivement versées à ces mêmes entreprises, sans aucune contrepartie en termes d'emploi, de formation professionnelle ou de revalorisation des salaires. Et la majeure partie de ces aides est captée par les entreprises du CAC 40.

Les plus riches ne veulent pas payer mais n'hésitent pas à se servir dans les caisses de l'État que nous, travailleurs actifs, retraités et privés d'emploi, remplissons avec les taxes, les impôts sur le revenu et les cotisations sociales.

**LES RETRAITÉ.ES
NE SONT PAS RESPONSABLES**

Ce ne sont pas eux qui ont décidé les exonérations de cotisations sociales des entreprises, la suppression de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), la réduction du taux d'imposition des entreprises.

LA RETRAITE DES FEMMES UN ENJEU D'ÉGALITÉ



Des disparités significatives existent entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les pensions de retraite et les conditions de vie des femmes retraitées. Ces inégalités sont le reflet de problématiques plus larges liées à l'emploi, aux carrières et à la répartition des rôles sociaux.

Des pensions de retraite inférieures pour les femmes

Les femmes perçoivent, une pension de retraite de droit direct inférieure de 42%, en moyenne, à celle des hommes.

Cet écart s'explique en grande partie par des carrières professionnelles souvent interrompues ou à temps partiel, notamment en raison des responsabilités familiales et domestiques qui reposent encore majoritairement sur les femmes. Les interruptions de carrière pour éduquer ses enfants ou s'occuper de proches dépendants ont un impact direct sur le montant des cotisations retraite et, par conséquent, sur le niveau des pensions.

Le temps partiel, un facteur d'inégalité.

En France, près de 30% des femmes travaillent à temps partiel, souvent subi, pour seulement 8% des hommes. Ce temps partiel avec petit salaire limite les cotisations pour la future retraite des femmes..

Des salaires inférieurs aux hommes.

À poste et compétences égales, les femmes gagnent en moyenne **27 % de moins** que les hommes en taux salarial moyen (14 % en équivalent temps plein). Cet écart se répercute directement sur les pensions de retraite qui sont calculées en fonction des revenus perçus pendant la

Précarité des femmes âgées

Elles sont 70% à bénéficier du minimum vieillesse.

Des solutions existent pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes retraités.es.

- Revaloriser les pensions minimales,
- Prendre en compte les périodes de congé parental dans le calcul des droits à la retraite,
- Lutter contre le temps partiel subi,
- Exiger l'égalité salariale tout au long de la carrière.

**ÉGALITÉ SALARIALE :
" MÊME TRAVAIL, MÊME
SALAIRE "**



NON A LA SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT DE 10% POUR LES RETRAITÉ.ES



Pour les organisations syndicales de retraités.es c'est:

- Non à la suppression de l'abattement de 10 % pour les retraités-es
- Non à la remise en cause de notre protection sociale basée sur le principe de la solidarité
- Non aux mensonges ou à la désinformation organisée

Dans le cadre des discussions engagées pour so-disant « sauver notre système de retraites », certains remettent sur le tapis la solution visant à supprimer l'abattement de 10% sur les pensions le qualifiant « d'aberrant et contre-nature » au prétexte, selon M Martin, président du MEDEF, que cet abattement serait attribué aux retraités au titre des frais professionnels.

Cette affirmation mensongère s'avère d'autant plus malhonnête qu'elle est arrivée par Gilbert Cette, président du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), qui est censé s'y connaître en matière de retraite...et qu'elle est reprise par de nombreux responsables politiques et relayée et amplifiée par les médias.

La réalité, vérifiable dans le Code Général des Impôts (CGI), est tout autre :

- **La déduction forfaitaire de 10 %** pour frais professionnels est réservée aux traitements et salaires des salarié·es.
- **L'abattement de 10 %** concerne les pensions et rentes viagères avec un minimum et un plafond. Cet abattement a été instauré par l'article 3 - I de la loi de finances pour 1978

Déduction forfaitaire pour frais professionnels et abattement de 10 % avec un plafond ne sont pas de même nature, d'un point de vue fiscal. Cet abattement de 10 % est le résultat de choix politiques opérés en fonction du système fiscal qui est déclaratif et des capacités à frauder des uns et des autres.

Destiné à alléger la charge fiscale des titulaires de pensions, de retraites et de rentes viagères, il a été accordé par souci d'équité, compte tenu du fait que seuls les retraité·es étaient pénalisés par les modifications successives apportées dans le cadre du calcul de l'impôt,

La suppression de l'abattement de 10% conduirait à majorer fortement le taux d'imposition à l'impôt sur le revenu des personnes retraitées et à rendre imposables des personnes retraitées qui, au préalable, ne l'étaient pas.

Elle toucherait plus fortement les personnes aux pensions les plus modestes.



Avec les retraité·es, les 9 organisations de retraité·es s'opposeront à toute atteinte au pouvoir d'achat, à toute remise en cause du système de protection sociale basée sur la solidarité.

PRINTEMPS DES LUTTES DES RETRAITÉ·ES MÂCONNAIS !



Le syndicat multipro CGT de Mâcon et l'ensemble de ses adhérents ont su se mobiliser pour réussir la journée d'action du 20 mars. En choisissant rapidement le financement d'un bus Mâcon-Dijon justifié par une bonne participation et une solidarité conséquente de ceux qui n'ont pu se déplacer, les retraité·es mâconnais ont montré leur détermination pour reconquérir la Sécurité sociale et la remettre au centre du système de santé dont nous avons besoin.

Les retraité·es mâconnais poursuivent leurs actions localement.

Mobilisation accès aux soins.

En effet, nous n'avons plus le meilleur système de santé, de protection sociale; aujourd'hui la situation s'est particulièrement dégradée et aggravée [Les dépassements d'honoraires scandaleux, le doublement des franchises médicales, le manque de médecins, la fermeture de 6700 lits d'hospitalisation depuis 2023 avec 1500 postes supprimés...]

Avec 271 médecins pour 100.000 habitants en Saône et Loire, nous sommes bien moins lotis que la moyenne nationale.

Dans la continuité du 20 mars nous sommes allés, le 26 avril, rencontrer les clunyois pour recueillir leurs témoignages sur les difficultés d'accès aux soins. Nous avons distribué l'information « *Notre système de santé est à l'agonie* » et expliqué notre soutien à la proposition de loi contre les déserts médicaux par la régulation des installations de médecins (qui serait une première marche franchie pour la satisfaction de nos revendications).

Mobilisation accès aux transports

La mise en accessibilité pour tous à la gare de Mâcon, comme nous l'avons voulue, avancement et ça se voit déjà. Nos revendications portées par nos multiples actions sont satisfaites [Rehaussement de quais, 4 ascenseurs, passerelle...] ce qui montre l'utilité de nos initiatives locales. Ce succès long à obtenir, est bien réel.

Notre travail sur les transports collectifs gratuits et une véritable organisation du transport sur l' Agglomération Mâconnais Beaujolais va se poursuivre. Une première réunion se tient le 17 avril.

Après 8 mois de mise en route de nouveaux circuits et notamment de la Navette 2, nous pouvons faire le point et analyser les retours de nos enquêtes. Cela nous permettra de trouver des axes d'amélioration et d'engager des actions.

GÉNÉROSITÉ, MAIS PAS DÉSINTÉRESSÉE !

Lors du dernier journal, j'ai évoqué la « *générosité* » des entreprises qui ont permis la restauration de Notre Dame. L'optimisation fiscale permet un désengagement de l'Etat, désengagement inquiétant pour l'avenir.

Comment en est on arrivé là ? La générosité, l'aumône (*don charitable fait aux pauvres*), la charité, « *verser son obole* », « *faire offrande* »...sont des terminologies rattachées au religieux.

Depuis la création de celle-ci, l'église, les églises, se sont appuyées sur ce type de financement.

Très rapidement, au-delà du financement de son fonctionnement, le religieux fait appel aux dons pour financer des actions de solidarité au milieu des années 50.

Depuis, les appels aux dons se multiplient pour financer, la recherche médicale, l'hébergement d'urgence, l'habillement, les vacances pour les enfants, les catastrophes (*tremblement de terre ; inondations...la première : la rupture du barrage de Malpasset en 1959*), la restauration du patrimoine, des projets culturels, l'alimentation des plus démunis...Cette dernière cause d'appel aux dons, notamment pour « *les restaurants du cœur* », ne devait être que ponctuelle, elle permet, encore en 2025, 75% de crédit d'impôt, au lieu de 66%.



Tous les secteurs de notre vie pour lesquels, les

services publics, l'argent public, étaient engagés, sont aujourd'hui remplacés par les dons.

Sont considérés comme dons, les dons en numéraire, mais aussi les frais engagés par un bénévole (déplacement, fourniture, repas, hébergement...), frais qu'il ne se fait pas rembourser, par l'association. Il faut que l'association s'adresse au « *tous publics* », soit à but non lucratif et ait une gestion désintéressée.

Pour une entreprise, le don peut être, aussi, la mise à disposition d'une association, d'un ou plusieurs salariés à titre gracieux. Des sites maintenant proposent des « *cagnottes solidaires* ».

En 2023, l'Etat a remboursé des sommes en crédit d'impôt supérieurs au montant des subventions versées aux associations (2.51 € milliards). Effet « pervers » ou volonté politique d'abandonner le financement de ces champs au privé ?

Après des décennies de critiques de l'impôt « *trop d'impôt tue l'impôt* », nos concitoyens ont intégré le processus de diminution des impôts et des charges en général. Ils oublient que notre système Républicain, nécessite des financements publics, pour que « *l'on finance selon ses moyens et que l'on bénéficie selon ses besoins* ».

L'Etat se désengage progressivement (80 millions d'€, de dons enregistrés en 2000 pour 3.8 milliards en 2023), et laisse, des pans entiers de notre activité sociale, sanitaire, patrimoniale, culturelle, au « *bon vouloir des gens* ».

On le sait, certaines entreprises choisissent leur « *support aux dons* », en fonction de l'impact médiatique pour...leurs produits.

Des secteurs associatifs complets sont sinistrés, du fait du retrait de l'État. Est-il plus intéressant pour une entreprise du CAC 40, de financer la restauration de Notre Dame, ou de financer le réseau...des MJC, réseau qui va permettre au gens de s'émanciper ?

L'État abandonne certaines de ses fonctions régaliennes, pour lesquelles, nos organisations syndicales se sont battues. Il le fait avec cet esprit ultra libéral, qui détruit les services publics, destruction qui contribue au désert administratif, médical...de nombre de nos territoires.

Jean Marc DUMAS



Les 130 ans de la CGT sont une célébration particulière pour la CGT mais aussi pour le monde du travail.

La CGT est née le 23 septembre 1895 au congrès constitutif de Limoges qui avait pour ambition la réunion de deux pratiques du syndicalisme : le syndicalisme catégoriel et de métier et le syndicalisme interprofessionnel et territorial.

L'histoire de la CGT est totalement liée à l'histoire sociale de notre pays et même au-delà, puisque nous sommes affiliés à la Confédération Syndicale Internationale et à la Confédération Européenne des Syndicats.

La CGT est l'actrice sociale structurante présente dans le quotidien des travailleur·euses, que ce soit dans l'entreprise ou l'administration et dans les luttes sociales.



Le 28 février 2025, notre camarade Jean-Luc LAVOIGNAT est décédé. En juin, il aurait eu 46 années d'adhésion à la CGT. Il a été brancardier à l'hôpital de Mâcon et élu du personnel.

A PARTIR DE 10H00

11h00 - Table ronde **Le 100% SECU**
Pierre CAILLAUD-CROIZAT
Cécile VELASQUEZ

« La mise en place d'un plan complet de Sécurité Sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se procurer par le travail avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État, de la naissance à la mort »
Ambroise CROIZAT

RESTAURATION et BUVETTE SUR PLACE

Concert à 13h30
LA TABLE ROUGE

15h30 - Table ronde **Retraite à 60 ans**
Catherine PERRET
Bernard FRIOT

Il faut en finir avec la souffrance, l'indignité et l'exclusion. Désormais, nous mettrons l'homme à l'abri du besoin. Nous ferons de la retraite non plus une antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie » Ambroise CROIZAT

Concert à 17h30
L'ELU TERRIEN

**JEUX ET STRUCTURES
GONFLABLES**

la
cgt
Saône
et
Loire

La CGT, c'est une longue histoire, c'est aussi une CGT qui « fait » l'histoire.

C'est une CGT de lutte, de conquête, de résistance. Nous devons être fier·es de cette histoire. Ne pas l'écrire avec une gomme, bien entendu, mais avec le constat qu'elle s'est toujours trouvée résolument du côté du monde du travail. Avec des militant·es qui la construisent et qui se construisent aussi grâce à elle. C'est aussi l'occasion de fêter cet engagement de milliers d'inconnu·es, comme vous et moi, qui portons ses valeurs et qui changeons, grâce à notre unité, la société.

Rejoignez nous !

*Se syndiquer, c'est aussi important
en retraite qu'en activité.*

**J'adhère au syndicat CGT des retraité.es du
bassin mâconnais**

NOM.....Prénom.....

Adresse.....

Tél ... /.../... /... /.../

Courriel.....@.....